

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE RIOM

Nombre de membres

Séance du 06/03/2025

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Suffrages exprimés : 9

L'An deux mil vingt-cinq le six mars à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué le vingt-sept février, s'est réuni au nombre prescrit
par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de M. Luc CAILLOUX, Maire

Date de la convocation :

27/02/2025

Présents : CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, COULAUDON
Bernard, AUGHEARD Marie-Christine, ROSSIGNOL Pascal,
ANDRIEU Anne, GIRARD Grégory, GARDARIN Laetitia,
MOUTARDE Marilyne.

Absents excusés : CHATAIN Ludovic, MARTIN Stéphanie,
MORVAN Julien, BONY Sébastien, MONGINOUE Naïma, →
TREHAND Charlotte

Monsieur le Maire excuse les élus absents, le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.
En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Laetitia
Gardarin, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'il y a des observations ou des
remarques à propos du compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est définitivement adopté à l'unanimité.

**DCM 2025/03/01 : Choix des entreprises phase 2 du marché « Reconstruction de l'école
primaire suite à incendie ».**

Suite au marché de travaux déposé sur la plateforme achat public, vingt et une entreprises
ont déposé une offre. Ces offres ont été analysées lors de la réunion de la commission
d'analyse des offres et d'ouverture des plis du samedi 22 février à 10h00.

Aux vues des offres formulées et vérifiées, le Conseil municipal propose de retenir les offres
suivantes, appréciées en fonction de critères de pondération suivants : prix : 50 % ; valeur
technique : 50 %.

A été retenue pour le lot 5 : ENDUIT +, pour un montant de : 22 756.20 € HT

A été retenue pour le lot 6 : BEAUFORT- HABITAT, pour un montant de : 58 123.00 € HT

A été retenue pour le lot 7 : LOPITAUX, pour un montant de : 33 202.30 € HT

Pour le lot 8 : Lot infructueux pour motif très au-dessus de l'estimation et une seule offre.

A été retenue pour le lot 9 : PEGEON ET FILS, pour un montant de : 153 806.06 € HT

A été retenue pour le lot 10 : GROUPE BERNARD, pour un montant de : 20 877.00€ HT

A été retenue pour le lot 11 : SAIE, pour un montant de : 54 977.45 € HT

A été retenue pour le lot 12 : DEGUY, pour un montant de : 88 825.88€ HT

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

DCM 2025/03/02 : VALEUR TERRAINS « LES BARRATS »

Monsieur Le maire explique que suite à la cession de la section des Barrats à la commune le 03 janvier 2023, une seule parcelle présente une certaine valeur à la vente.

Il est nécessaire de ne pas proratiser l'estimation de 50000€ au m2 mais de donner comme valeur 48 000.00€ à la parcelle AX 316 d'une surface totale de 68a89ca dans l'actif de la commune. Les 2000€ restant seront proratisés à la surface restante soit 20ha73a18ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents

- **DECIDE** : de donner la valeur de 48 000€ à la parcelle AX 316

Fin de séance à 21h00

Prochaine réunion de conseil le 08 avril 2025

La secrétaire de séance

GARDARIN LAETITIA

Le Maire

LUC CAILLOUX